PARLEMENT EUROPEEN



DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA

TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)

FAU BEF	UT.			
PATRI	LC			
ente:				
TIVITES PROFESSI	ONNELLI	ES SUIVANTES:		
ardam	en	Limyie	Lestoie	
	PATRI ente:	TIVITES PROFESSIONNELLI	PATRICE ente: TIVITES PROFESSIONNELLES SUIVANTES:	PATRICE ente:

B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES: Rien à déclarer

Deten en drimgie betær Diennym sentste

^(*)S IL'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR F	REÇU, DANS LE C	CADRE DE MES A	ACTIVITES POLI	TIQUES, LE(S) SOUTIEN(S)	SUIVANT(S):
------------	-----------------	----------------	----------------	--------------	--------------	-------------

. financiers:

Rien à déclarer

(*) alloués par Rien à déclarer

. en personnel:

Rien à déclarer

(*) alloués par Rien à déclarer

. en matériel:

Rien à déclarer

(*) alloués par Rien à déclarer

D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Rien à déclarer

22. 1 04. Signature:

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.